



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité
Égalité
Fraternité*

lycée d'enseignement
général et technologique
Faustin Fléret

académie
Guadeloupe
jeunesse
éducation
recherche

***LYCEE
FAUSTIN FLERET***

EXTRAIT

DU PROTOCOLE SANITAIRE

ADOpte AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LYCEE FAUSTIN FLERET

DU 05 JUIN 2020



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
CAPACITÉ D'ACCUEIL	8
FICHES THÉMATIQUES	
FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE / DESINFECTION.....	6
FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES.....	13
FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES	16
FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE	19
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS	20
FICHE THÉMATIQUE INTER CLASSES ET PAUSE	22
FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES	24
FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES	27
FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS	28
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	34
SALLES IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES	36



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du Lycée Faustin FLERET.

Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Les cours auront lieu en groupes de 15 élèves maximum en fonction de la superficie des salles respectives, de 8h à 12h selon un emploi du temps personnalisé.

Les arrivées et les sorties seront échelonnées.

COMPTE TENU DU NOMBRE D'AGENTS DISPONIBLES ET DU PROTOCOLE SANITAIRE A RESPECTER LES COURS SONT SUSPENDUS LE MERCREDI POUR GARANTIR UN NETTOYAGE DANS LE RESPECT DES NORMES SANITAIRES.

L'ACCES AU LYCEE FAUSTIN FLERET EST INTERDIT A TOUTES LES PERSONNES EXTERIEURES SAUF RENDEZ-VOUS AVEC UN SERVICE PREALABLEMENT SIGNALÉ.

La communication à distance est privilégiée.

Les bureaux de la vie scolaire seront fermés à la réception des parents.

Les parents seront reçus dans les salles qui leur seront précisées lors du rendez-vous.

LES COURS COMMENCERONT A PARTIR DU LUNDI 08 JUIN 2020 A 9H.

La tranche horaire de 8H à 9H étant réservée à la formation des personnels et des élèves.

La priorité est accordée aux :

- ✚ ELEVES DE TERMINALE SUSCEPTIBLES DE PASSER LES EPREUVES ORALES DU SECOND GROUPE
- ✚ ELEVES EN PRE-DECROCHAGE OU DECROCHAGE
- ✚ ELEVES PORTEURS D'UN PROJET POST BAC ET QUI SOUHAITENT RENFORCER DES COMPETENCES INDISPENSABLES A LA POURSUITE DE LEUR PROJET D'ORIENTATION
- ✚ OU TOUT AUTRE ELEVE SIGNALÉ.

N. B. : Les élèves concernés et les parents d'élèves seront informés par PRONOTE

- ❖ L'accès au Lycée Faustin FLERET est interdit à toutes les personnes extérieures sauf rendez- vous avec un service préalablement signalé.
La communication à distance est privilégiée.
- ❖ PAS DE RESTAURATION AU LYCEE FAUSTIN FLERET
- ❖ PAS DE CAFETERIA

PRINCIPES GENERAUX

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre l'ensemble des acteurs internes et externes.

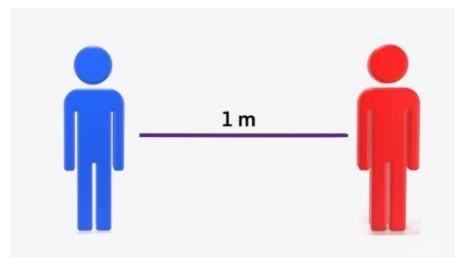
Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique**
- L'application des gestes barrière**
- La limitation du brassage des élèves**
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- La formation, l'information et la communication**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.**

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, Pauses ou inter classes, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

- **Le lavage des mains :**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a

minima : A l'arrivée dans l'établissement ;

Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; Avant et après chaque repas ;

Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels et autre matériel etc. doivent, être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

- **Les parents :**

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture

(liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière *(explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...)* ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise
- de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;

- **Les élèves :**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information et/ou formation pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. La température pourra être prise avant l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du Lycée.

La cellule d'écoute du Lycée Faustin sera activée.



FICHE THEMATIQUE – NETTOYAGE ET DESINFECTION

Points de contrôle :

- Les portes doivent toujours restées ouvertes pendant leur utilisation
- Espace de restauration (si accessible) : PAS DE RESTAURATION AU LYCEE FAUSTIN FLERET
- PAS DE CAFETERIA

SANITAIRES :

- ❖ Le service de la vie scolaire est chargé de limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Le service de la vie scolaire et chaque professeur gèrent les flux d'élèves vers les toilettes (départ
- ❖ et retour dans la classe). Un professeur ne doit pas autoriser plusieurs élèves à se rendre dans les toilettes simultanément pendant le cours.
- ❖ Les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou sont neutralisés « un urinoir sur deux ».
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

VESTIAIRES :

Les vestiaires du Lycée Faustin FLERET situés au Gymnase Ginette Michèle BASSIN sont neutralisés.

SALLES DE DOUCHE :

Les douches du Lycée Faustin FLERET situées au Gymnase Ginette Michèle BASSIN sont neutralisées.



Mesures à appliquer

- ❖ Aux abords immédiats du Lycée Faustin FLERET, sous la responsabilité des familles, les lycéens sont invités à respecter les mesures de distanciation.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydro-alcoolique à sa disposition.
- ❖ Port du masque pour les élèves est obligatoire.
- ❖ Un Assistant d'Education distribue à chaque élève ; à l'entrée, de la solution hydro-alcoolique.
- ❖ Un masque sera fourni par le Lycée Faustin FLERET à l'élève non porteur de masque à son arrivée.
- ❖ Des Assistants d'Education sont placés aux entrées et sorties du Lycée Faustin FLERET pour filtrer les arrivées et les sorties d'élèves sous la direction des Conseillères Principales d'Education.
- ❖ Pour des mesures de sécurité les élèves ne resteront pas seuls dans les salles de classe.
- ❖ Les élèves accèdent au Lycée Faustin FLERET, par l'entrée principale en suivant le marquage au sol, en file indienne en respectant la distanciation physique d'au moins un mètre.
- ❖ Les élèves doivent porter masque pour accéder au Lycée.
- ❖ Ils doivent se rendre directement à leur salle de cours dans le service de destination
- ❖ Toutes les autres zones leur sont interdites.
- ❖ Les élèves doivent suivre le balisage pour se déplacer sur la totalité de leur parcours à l'intérieur du Lycée.
- ❖ Les élèves se rendent au Lycée sur proposition de leur Proviseur ou la Vie Scolaire par PRONOTE Les parents seront préalablement informés par PRONOTE.

LA PRIORITE EST ACCORDEE AUX :

- ✚ ELEVES DE TERMINALE SUSCEPTIBLES DE PASSER LES EPREUVES ORALES DU SECOND GROUPE ;
- ✚ AUX ELEVES EN PRE-DECROCHAGE OU DECROCHAGE
- ✚ AUX ELEVES PORTEURS D'UN PROJET POST BAC ET QUI SOUHAIENT RENFORCER DES COMPETENCES INDISPENSABLES A LA POURSUITE DE LEUR PROJET D'ORIENTATION
- ✚ OU TOUT AUTRE ELEVE SIGNALE.



FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

Mesures à appliquer :

- ❖ Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer dans la classe.
- ❖ Les climatiseurs des salles de classes et des laboratoires ne doivent pas être utilisés jusqu'à la fermeture du Lycée Faustin FLERET à la fin de l'année scolaire. Ils doivent être neutralisés.
- ❖ Port du masque obligatoire. Le masque ne doit pas être enlevé.
- ❖ Les portes et les fenêtres doivent restées en permanence ouvertes pendant les cours.
- ❖ Les Agents ouvriront les portes, les fenêtres et les clayettes portes et les Fenêtres au moins 15mn avant l'arrivée des professeurs ou des élèves.
- ❖ Du liquide hydro - alcoolique est placé dans chaque salle. Le professeur doit s'assurer veiller à ce que chaque élève se désinfecte les mains à l'entrée de la salle.



FICHE THEMATIQUE CAS COVID

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Le bureau situé sur le FORUM (ancienne vie scolaire) constitue la salle d'isolement dédiée à l'accueil des cas suspects de COVID 19. Il sera muni de masques, et d'un point de lavage des mains. Il sera systématiquement désinfecté en cas d'installation d'un suspect. Cette espace est placée sous la responsabilité de l'infirmière du Lycée Faustin FLERET.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement

